



**Zone de Spéciale de
Conservation**
**« Ruisseau et tourbière de
Belbriette »**

Site FR4100243

CAHIER 2

**Annexes scientifiques et
techniques**



**Commune de
Xonrupt-Longemer**



Document d'objectifs

Document validé par le comité de pilotage du 16 octobre 2012

Tables des annexes

<i>Annexe 1 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.....</i>	<i>3</i>
<i>Annexe 2 : Fiche ENS « Tourbière de Belbriette » (88*T63)</i>	<i>4</i>
<i>Annexe 3 : Fiche site inscrit « Ensemble formé par le site du lieu-dit de Belbriette et de ses abords (SI88531A) »</i>	<i>5</i>
<i>Annexe 4 : Fiche ZNIEFF « Tourbière de Belbriette » (410002165)</i>	<i>6</i>
<i>Annexe 5 : Fiche ZICO « Massif des Vosges, Hautes Vosges » (00079).....</i>	<i>7</i>
<i>Annexe 6 : Réglementation des boisements du 10 février 1968</i>	<i>8</i>
<i>Annexe 7 : Carte de synthèse du plan de paysage de la communauté de communes des lac et des hauts rupts.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe 8 : Tableau de description des principales tourbières (BRGM).....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 9 : Fiches Habitats</i>	<i>11</i>
<i>Annexe 10 : Fiches espèces.....</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 11 : Données naturalistes.....</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 12 : Codes FSD des activités humaines</i>	<i>14</i>
<i>Annexe 13 : Extraits de presse.....</i>	<i>17</i>

Annexe 1 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
B	FR4100243	199511	200808

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Lorraine / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

RUISSEAU ET TOURBIERE DE BELBRIETTE

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

199808

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 6 59 10

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 4 42

2.2. SUPERFICIE (HA):

19,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

810

MAX

830

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR414

NOM DE LA RÉGION

Vosges

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

☐

Atlantique

☐

Boreale

☐

Continentale

☒

Macaronesienne

☐

Mediterranéenne

☐

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
7120	11	A	C	C	B
91D0	9	A	C	B	B
6410	8	A	C	C	B
7110	7	A	C	B	B
7140	5	A	C	C	B
6520	3	C	C	B	B
3260	2	A	C	B	B
9110	1	C	C	A	B

3.2. ESPECES

mentionnées à l'Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.	Etape			
1163	Cottus gobio	P						D

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE							NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B	M	A	R	F	I	P			
						P	Andromeda polifolia	P	A
						P	Drosera rotundifolia	P	A
					I		Lycaena helle perettii	P	D
						P	Eriophorum vaginatum	100i	D

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	40
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17
Forêts mixtes	1
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	25
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	16
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Cuvette d'origine glaciaire située dans les hautes vosges.
Socle de granite fortement érodé sur les pentes avec dépôts du substrat dans la cuvette de Belbriette. Présence de dépôts tourbeux sur certaines zones. La cuvette présente des versants évasés et un fond aplani.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Combe de vallée glaciaire en auge évasée, très pittoresque (site inscrit). Le ruisseau de montagne est bordé de prairies humides et de zones tourbeuses remarquables où l'on peut noter, entre autres la présence de *Lycaena helle peretti*.

4.3. VULNERABILITE

Le problème de la déprise agricole et de la valorisation des terrains par des boisements résineux se pose. L'abandon du principe du curage du ruisseau a déjà été accepté par les acteurs locaux. Ces derniers regroupent surtout des propriétaires privés.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Propriété privée, Association ou groupement.

4.6. DOCUMENTATION

BIOTOPE, 2007. Inventaires Natura 2000 (FR4100190 : Forêt et étangs du Bambois, FR4100239 : Vallée de la Meurthe du Collet de la Schlucht au Rudlin, FR4100243 : Ruisseau et tourbière de Belbriette)

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR15	100
FR12	50

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR12	Site inscrit de de Belbriette		
FR15	PNR des Ballons des Vosges	-	100

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
160	A B C	30	+ 0 -
162	A B C	25	+ 0 -
200	A B C	1	+ 0 -
230	A B C	100	+ 0 -
623	A B C		+ 0 -
141	A B C	20	+ 0 -
102	A B C	10	+ 0 -
161	A B C	25	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

GESTION DU SITE ET PLANS

Les actions déjà engagées sur le site :

Cette combe de la vallée glaciaire en auge évasée est hautement pittoresque et elle est inscrite au titre des de la loi sur les paysages de 1930.

Elle se compose de landes et de prairies humides essentiellement privées. Le problème de la déprise agricole et de la valorisation des terrains par des boisements résineux se pose et se traduit par des impacts paysagers importants refermant et homogénéisant l'espace.

Dans le cadre d'une démarche contractuelle, l'abandon du principe du curage du ruisseau a été accepté. Cette décision a permis le maintien de la diversité florale et d'habitats qui ont pu se créer depuis la disparition des pratiques agricoles (depuis 50 ans environ).

Les orientations envisageables pour la gestion future :

L'absence d'intervention sur certains milieux (zones humides et tourbières) a grandement contribué au maintien de la diversité des habitats. A l'avenir les interventions sur les zones les plus humides devraient être extrêmement légères à l'exception des secteurs fortement perturbés où des travaux de restauration seraient nécessaires.

De manière générale, il conviendrait sur ce site de ne pas perturber le fonctionnement hydrologique des zones humides et de les protéger de toutes dégradations (drainage, reboisement, travaux forestiers, stockage de rémanants).

Le reboisement de l'ensemble des prairies ou des landes devrait être évité. Il conviendrait d'engager une restauration des prairies les moins humides. Cette mesure pourrait s'envisager de manière concertée dans le cadre d'une opération d'amélioration pastorale.

Cette opération permettrait de concentrer les efforts pour gérer et réhabiliter les secteurs les plus typiques d'un point vue biologique ou paysager (réhabilitation des berges de la rivière, remise en état des secteurs agricoles, création de secteurs à vocation cynégétique).

Les pratiques agricoles a développer sur les secteurs les plus propices, devraient être très extensives. Cela pourrait s'envisager dans le cadre d'un programme de type mesures agri-environnementales.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 3618 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Annexe 2 : Fiche ENS « Tourbière de Belbriette » (88*T63)

TOURBIERE DE BELBRIETTE

CODE ENS: **88*T63**

INTERET: **Régional.**

SURFACE (HA): **30,2684** LONGUEUR RIVIERE (KM):

COMMUNES OU LIEUX DITS: **XONRUPT LONGEMER**

CARTE IGN: **3618 Ouest 25000 ème**

PRESENTATION DU PATRIMOINE NATUREL:

DESCRIPTION:

Le site de Belbriette constitue une enclave dans la forêt domaniale de Gerardmer, sur la commune de Xonrupt-Longemer. Plusieurs complexes tourbeux et paratourbeux (prairies anciennement pâturées) s'échelonnent le long du ruisseau de Belbriette dans une auge glaciaire bien marquée : le site est vaste et présente un intérêt paysager de premier ordre.

MILIEU PHYSIQUE:

Altitude : 815 - 825 m.

Etage montagnard.

Géomorphologie : ancienne vallée glaciaire. Formations de gelifluxion au sud-est du site.

Géologie : dépôts tourbeux sur granite (granite du Valtin).

Hydrologie : ruisseau de Belbriette.

HISTORIQUE - EVOLUTION DU MILIEU:

Ancienne chaume pâturée et habitée (ruines)
Présence de fosses de détournement.

DEGRADATIONS CONSTATEES

Assèchement de la tourbière bombée (drains et évolution naturelle).

Fermeture du milieu : abandon du pâturage sur la chaume entraînant une recolonisation forestière lente.

Extraction de matériaux : détournement ancien

INFORMATIONS DIVERSES:

REGLEMENTATION DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Site inclus dans le site inscrit de "Belbriette et ses abords" , arrêté du 01/07/1977.

SERVITUDES - STATUTS DIVERS:

Site inclus dans la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) des Hautes-Vosges (n°AC 09).

Commune soumise aux dispositions de la loi "Montagne" du 09.01.1985.

Site inscrit (arrêté du 01/07/1977).

Site inclus dans le PNRBV (retenu dans le cadre du programme d'action du PNRBV pour la protection des paysages les plus pittoresques du Parc).

ACTIVITES SUR LE SITE:

Tourisme et loisirs sportifs variés.

Chasse (agrainage intensif).

ACTIVITES AUX ENVIRONS:

Boisements avec sylviculture (forêt domaniale de Gerardmer (ONF).

Etang.

Fréquentation touristique.

DOCUMENTATION:

Visite de terrain CSL le 28/06/1995.

Fiche ZNIEFF n°21.38 - MULLER S., 1984.

Communications personnelles :

TOURBIERE DE BELBRIETTE

CODE ENS: **88*T63**

INTERET: **Régional.**

PIERRAT V., 1990.

Publications générales :

BERHER E., 1876 - Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département des Vosges In Ann. Soc. Émul. Dépt. Vosges, 15 : pp 83-342.

Documents divers :

MULLER S., 1984 - Inventaire complémentaire des tourbières du département des Vosges. Min. de l'env., DRAE Lorr., Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy : 46 p.

ISSLER E., LOYSON E., WALTER E., 1965 - Flore d'Alsace - Institut de Botanique, Strasbourg : 637 p.

Ministère de l'environnement: plan de protection et de mise en valeur des Hautes Vosges, 1991.

EVALUATION:

INTERÊT DU SITE:

CRITERES DE BIOEVALUATION:

Intérêt floristique: *

Présence d'une espèce protégée au niveau national : *Andromeda polifolia* et de quelques plantes intéressantes au niveau régional : *Shagnum recurvum*, *Hammarbya paludosa*, espèce protégée en France a été signalée il y a deux décennies (ISSLER & al., 1965) mais n'a pas été revue depuis.

Intérêt faunistique: **

Intérêt notamment pour l'avifaune montagnarde et les amphibiens. Présence du merle à plastron (*Turdus torquatus*) et d'une importante colonie de blaireau (*Meles meles*) sur les versants.

Site inclus dans la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) des Hautes-Vosges (n°AC 09).

Rareté / originalité des habitats: **

Site dont les habitats possèdent une valeur écologique marquée dans le sens de la Directive "HABITATS" européenne CEE 92.43 et dont la prise en compte pour le réseau "Natura 2000" serait souhaitable.

Diversité des habitats: **

Tourbière bombée, ruisseau, chaume abandonnée...

Représentativité: **

Degré de conservation: **

La tourbière acide a souffert du pâturage ancien et a perdu une bonne part de son intérêt écologique.

Superficie: ***

Le site est vaste, formant une belle clairière tourbeuse, jadis pâturée par quelque troupeau, des ruines subsistent désormais.

Fragilité naturelle: *

Les milieux tourbeux sont sensibles à toute variation d'ordre hydrologique.

CRITERES COMPLEMENTAIRES:

Contiguïté avec d'autres milieux: **

La prairie paratourbeuse et plus sur le versant les espèces prairiales caractéristiques des chaumes sont encore présentes, la forêt résineuse, sapinière et pessière prédominent alentour sur les versants.

Réseau de milieux naturels similaires: ***

Ce site est inclus dans un ensemble biogéographique remarquable retenu dans cet inventaire (cf § 4.2). Tout aménagement dans cette zone devrait intégrer l'intérêt du patrimoine naturel.

Attrait intrinsèque et paysager: ***

Vallon au paysage ouvert très tranquille et reposant.

Evolution potentielle du site: *

Pression anthropique: *

TOURBIERE DE BELBRIETTE

CODE ENS: **88*T63**

INTERET: **Régional.**

Possibilité de mobiliser des partenaires: ***

Le PNRBV (la cuvette de Belbriette est désignée comme nécessitant une protection (Ministère de l'environnement: plan de protection et de mise en valeur des Hautes Vosges, 1991).

Structure foncière: ***

Deux propriétaires seulement.

Valeur pédagogique ou touristique: ***

Présence d'un réseau de sentiers à proximité. Un panneau pédagogique pourrait traiter le thème de l'occupation humaine ancienne sur ce secteur en rappelant les activités pratiquées durant le passé. Une lecture du paysage serait aussi aisée sur ce site ouvert.

MENACES POTENTIELLES OU AVEREES:

Poursuite de l'assèchement et de la fermeture du milieu (enrésinement devient préoccupant...).

Banalisation du site à long terme avec recolonisation par des ligneux en l'absence de gestion.

PROPOSITIONS D'INTERVENTION:

Maîtrise foncière:

Maîtrise d'usage:

Mise en place d'une convention de gestion entre le propriétaire et le Conservatoire des Sites Lorrains

Gestion biologique

- 1 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains envisageable
- 2 - Gestion sylvicole douce,
- 3 :- Travaux hydrauliques.
- 4 - Pâturage extensif.

Accueil du public:

Possible en limitant l'accès sur les sentiers existants, en évitant la tourbière bombée. Un sentier existe déjà en bordure du site.
Signalisation pédagogique à l'entrée du site (au niveau de la barrière et avant en bordure de l'étang).
Un sentier de découverte pourrait être envisagé pour la découverte de la retenue d'eau puis du site tourbeux avec l'historique du site (occupation humaine ancienne).

Mise en place d'une zone périphérique:

Etudes complémentaires:

Réglementation:

COÛT D'INTERVENTION:

Coûts exprimés en Francs

Type d'intervention	Surface (ha)	Coût initial	Coût d'entretien
Gestion opportune	5	25000	5000
Accueil du public opportun	0	20000	0

TOURBIERE DE BELBRIETTE

CODE ENS: **88*T63**

INTERET: **Régional.**

INVENTAIRE PARCELLAIRE

Commune(s)	Lieux-dits	Sections	Parcelles	Surfaces	Propriétaires
Les surfaces parcellaires sont exprimées en hectare et concernent l'intégralité de chaque parcelle. Attention : les pourcentages mentionnés pour les parcelles prises en compte en partie sont des estimations.					
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	310	0,527	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	317	1,0048	
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	321	0,0308	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	320	3,51	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	315	0,072	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	314	2,5853	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	313	1,9819	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	321	0,0308	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	311	0,05	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	322	0,586	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	309	0,089	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	308	1,835	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	307	0,0287	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	301	0,0394	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	300	0,002	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	319	0,7124	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	318	0,33	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	312	0,551	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	334	3,3855	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	1347	0,9826	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	1344	0,2072	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	1343	0,6733	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	345	0,1049	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	344	0,6	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	342	0,5251	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	316	0,176	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	336	0,6095	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	1348	0,9435	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	333	0,064	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	332	0,0444	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	331	4,6473	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	326	0,0165	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	325	0,4973	Copropriété (3 privés)
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	324	0,7975	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	323	1,4362	Privé 1
XONRUPT-LONGEMER	Belriette	B 4	337	0,5915	Copropriété (3 privés)

TOURBIERE DE BELBRIETTE

CODE ENS:
88*T63

COMMUNES OU
LIEUX DITS: **XONRUPT LONGEMER**

CARTE IGN: 3618 Ouest 25000 ème



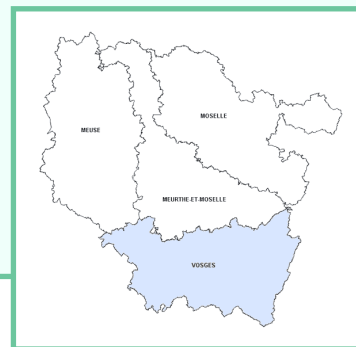
Annexe 3 : Fiche site inscrit « Ensemble formé par le site du lieu-dit de Belbriette et de ses abords (SI88531A) »

TOURBIÈRE AU LIEU-DIT "BELBRIETTE" ET SES ABORDS

N° Régional : SI88531A

Superficie : 48 ha environ

Type de site : INSCRIT



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de protection : 01/07/1977

N° Régional : SI88531A

Superficie : 48 ha environ

Communes :

Xonrupt-Longemer

Nature du site :

grand paysage

Description :

A proximité immédiate de paysages prestigieux tels que la Vallée des Lacs, le Hohneck et la crête médiane des Hautes Vosges, la cuvette de Belbriette, forme un site solitaire. Il est formé d'une cuvette d'origine glaciaire au pied des sommets granitiques de Balveurche, relié à la vallée des Lacs par une gorge de raccordement très encaissée. Plusieurs tourbières bombées ombrogènes occupent le fond et s'égrènent le long de la rive gauche du ruisseau ; au cours de leur évolution, elles ont repoussé et continuent de repousser le cours d'eau vers sa rive droite. Une intéressante zone généralement inondée de bas marais occupe le milieu de la cuvette.

Belbriette possède en outre un passé historique prestigieux, puisqu'elle faisait partie des 21 hautes chaumes traditionnelles des Hautes Vosges gérées conjointement par les ducs de Lorraine et le chapitre de Remiremont et mentionnée sur la carte de Thierry Alix à la fin du XV^e siècle. Cette occupation agraire ancienne et l'ouverture des espaces qu'elle a générée dans le fond de la cuvette et surtout sur les bas versants en rive droite du ruisseau, ont largement contribué à l'enrichissement des points de vue et du paysage du site.

Autres protections :

- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - Type I
- Réseau Natura 2000

Définition juridique :

SITES (Sites inscrits et sites classés)

Textes :

N° Régional : SI88531A

Superficie : 48 ha environ

Définition juridique (suite) :

Loi du 2 mai 1930 (article L. 341-1 à L. 341-22 du code de l'environnement) qui a pour objet la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Décret n° 69-607 du 13 juin 1969. Décret 88-1124 du 15 décembre 1988 et circulaire 88-101 du 19 décembre 1988. Décret 70-288 du 31 mars 1970.

Objectifs :

Les sites inscrits ont pour objet la sauvegarde de formations naturelles, de paysages, d'ensembles bâtis et leur préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation...). Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet, soit un avis simple sur les projets de construction, soit un avis conforme sur les projets de démolition. La commission départementale des sites, perspectives et paysages (CDSPP) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir. L'inscription des sites est souvent relayée soit par le classement pour les sites naturels et ruraux, soit par les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager pour les ensembles bâtis. Elle introduit la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme. L'effet de l'inscription suit les terrains concernés, en quelque main qu'ils passent.

Le classement est un degré supérieur de protection. Il fait obligation de maintenir pérennes les qualités qui font l'identité du site (espace bâti ou naturel). Sur un site classé, les projets de travaux sont soumis à autorisation spéciale, soit du ministre chargé des sites après avis de la CDSPP, soit du préfet du département qui peut saisir la CDSPP mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. L'effet du classement suit les terrains concernés, en quelque main qu'ils passent.

Cependant, il faut considérer quelques prescriptions ou interdictions systématiques :

La publicité est interdite (aucune dérogation possible) : loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes (art. 4) - L. 581-4 du code de l'environnement.

Le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément ainsi que la création de terrains de camping et de caravaning sont interdits (dérogation possible) : code de l'urbanisme (art. R. 443-9).

Il est fait obligation d'enfouissement lors de la création de nouveaux réseaux électriques ou téléphoniques ou, lors de la création de nouvelles lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation (dérogation possible pour des raisons techniques ou paysagères) : loi n° 95-101 du 2 février 1995 (art. 91) - art. L. 341-11 du code de l'environnement.

TOURBIÈRE AU LIEU-DIT "BELBRIETTE" ET SES ABORDS

N° Régional : SI88531A

Superficie : 48 ha environ



Définition juridique (suite) :

Le classement ou l'inscription d'un site peuvent se superposer ou s'ajouter à d'autres législations. Ils apportent une garantie de qualité aux travaux envisageables, les autorisations nécessaires n'étant délivrées (ou refusées) qu'après une expertise approfondie. Un permis de construire en site inscrit comme en site classé ne peut être tacite. Le permis de démolir est requis dans les sites inscrits et classés, mais il ne peut être tacite.



Annexe 4 : Fiche ZNIEFF « Tourbière de Belbriette » (410002165)

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE, FLORISTIQUE			DONNEES RECENTES
1 MEDD / IFEN / SFF-MNH			
1 - REGION ADMINISTRATIVE LORRAINE 41	2 - N° REGIONAL et TYPE DE ZONE N°: 00210038 Type: 1	N° SFF 410002165	4 - ANNEE DE DESCRIPTION 01/01/1984
3 - NOM DE LA ZONE : TOURBIERE DE BELBRIETTE			ANNEE DE MISE A JOUR

5 - LOCALISATION

a) Communes et Départements

Communes	Dep°	Code INSEE
XONRUPT-LONGEMER	88	88531

b) Altitude mini: 814 Altitude maxi: 823

c) Superficie: 1,6

6 - REDACTEUR (S) DE LA FICHE : COMITE Z.N.I.E.F.F. LORRAINE: MULLER

7 - TYPOLOGIE DES MILIEUX (Liste des habitats répertoriés lors de la cartographie des habitats)

CORINE	%	Nom de l'habitat	Dét.
--------	---	------------------	------

Commentaire:

8 - COMPLEMENTS DESCRIPTIFS:

a) géomorphologie

Commentaire:

b) activités humaines

Agriculture	01
-------------	----

Commentaire:

c) statuts de propriété

Propriété privée (personne physique)	01
--------------------------------------	----

Commentaire:

d) mesures de protection

Commentaire:

e) autres inventaires

Directive Habitats :

Directive Oiseaux :

9 - FACTEURS INFLUANCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire:

10 - CRITERES D'INTERET

Ecologique	10
Floristique	30
Bryophytes	34
Ptéridophytes	35
Phanérogames	36

12 - CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Commentaire:

13 - COMMENTAIRE GENERAL

Cartographie des habitats:

Auteur:

Année:



Programme de Modernisation des ZNIEFF

Bilan des données récentes - MAJ.: 04-2007

TOURBIERE DE BELBRIETTE

N° National: 410002165
N° Régional: 00210038

Bilan du nombre d'espèces déterminantes par groupe taxonomique:

Groupe	Nb. Espèces	Nb. Obs.
--------	-------------	----------

Liste des espèces:

Espèce	Note	Groupe	Nb. Obs
--------	------	--------	---------

Liste des sources:

1 INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE, FLORISTIQUE MEDD / IFEN / SFF-MNH			DONNEES ANCIENNES
1 - REGION ADMINISTRATIVE LORRAINE 41	2 - N° REGIONAL et TYPE DE ZONE N°: 00210038 Type: 1	N° SFF 410002165	4 - ANNEE DE DESCRIPTION 01/01/1984
3 - NOM DE LA ZONE : TOURBIERE DE BELBRIETTE			ANNEE DE MISE A JOUR 01/01/1984

5 - LOCALISATION

a) Communes et Départements

Communes	Dep°	Code INSEE
XONRUPT-LONGEMER	88	88531

b) Altitude mini: 815 Altitude maxi:

c) Superficie: 1,61

6 - REDACTEUR (S) DE LA FICHE : COMITE Z.N.I.E.F.F. LORRAINE: MULLER

7 - TYPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux	Code	%
Forêts	4	
Tourbières et marais	5	
Prairies fortement amendées ou ensemencées	81	
Cultures	82	

Commentaire:

8 - COMPLEMENTS DESCRIPTIFS:

a) géomorphologie

Commentaire:

b) activités humaines

Agriculture	01
-------------	----

Commentaire:

c) statuts de propriété

Propriété privée (personne physique)	01
--------------------------------------	----

Commentaire:

d) mesures de protection

Commentaire:

Commentaire:

Ecologique	10
Floristique	30
Bryophytes	34
Ptéridophytes	35
Phanérogames	36

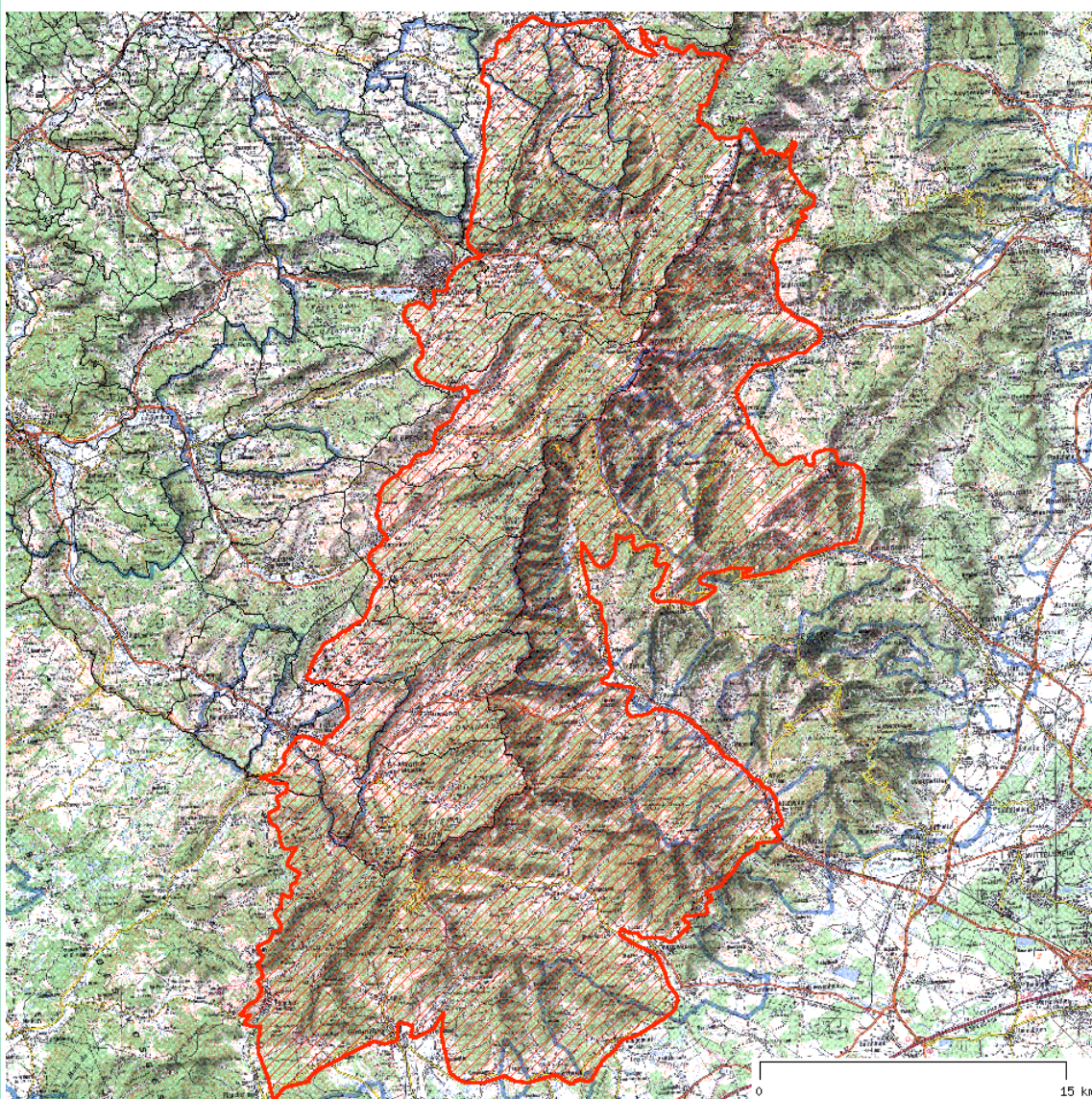
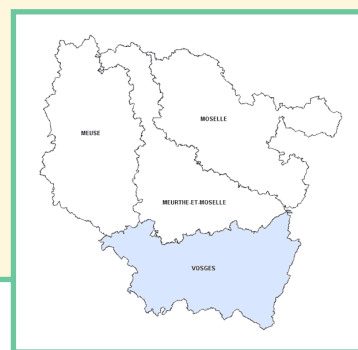
Commentaire:

14 - SOURCES / INFORMATEURS

15 - SOURCES / BIBLIOGRAPHIE

[illegible]

Annexe 5 : Fiche ZICO « Massif des Vosges, Hautes Vosges » (00079)



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : ZICOAC09

N° SPN :

Superficie : ha

Communes :

ANOULD(88) LA BRESSE(88) BUSSANG(88) BAN SUR MEURTHE
CLEFCY(88) CORNIMONT(88) FRAIZE(88) FRESSE SUR
MOSELLE(88) GERARDMER(88) GERBEPAL(88) LE MENIL(88)
PLAINFAING(88) ST MAURICE SUR MOSELLE(88) LE THILLOT(88)
LE VALTIN(88) VENTRON(88) XONRUPT LONGEMER(88) BAN SUR
MEURTHE(88)

Description du site :

Définition juridique :

Textes applicables :

Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive «Oiseaux » (J.O.C.E. 25-4-79).

Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » (J.O.C.E. 22-7-92).

Objectif :

L'objectif de la directive européenne « Oiseaux » est la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union européenne.

Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modification de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

Les ZICO en Lorraine :

Il existe 14 ZICO regroupant des étangs, des cours d'eau et des massifs forestiers, par exemple : · Étang du Lindre, · Lac de Madine, · Vallée de la Meuse, · Hautes Vosges.

Annexe 6 : Réglementation des boisements du 10 février 1968

DEPARTEMENT DES VOSGES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

A R R E T E

Service de l'Aménagement foncier et rural

Réglementation des boisements

Commune de KONRUPT-LONGEMER

LE PREFET DES VOSGES,

Officier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre,

Arrêté n° 17/68.DDA.

Vu l'article 52.1 du Code rural relatif à l'interdiction et à la réglementation de certains boisements ;

Vu le décret n° 61.602 du 13 Juin 1961 pour l'application de l'article 52.1 du Code rural relatif à l'interdiction et à la réglementation de certains boisements ;

Vu le décret n° 61.603 du 13 Juin 1961 réprimant les infractions en matière de boisements interdits ou réglementés par application de l'article 52.1 du Code rural ;

Vu le décret du 13 Avril 1962 déterminant une première liste de départements dans lesquels peuvent être interdits ou réglementés certains semis ou plantations d'essences forestières ;

Vu l'avis de la Commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de KONRUPT-LONGEMER ;

Vu les avis de la Commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement des VOSGES, du Syndicat départemental des Propriétaires forestiers sylviculteurs et de la Chambre départementale d'Agriculture ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture des VOSGES ;

SUR le rapport de Monsieur le Secrétaire Général des VOSGES ;

A R R E T E :

Article 1er - A dater de la publication du présent arrêté, les semis ou plantations d'essences forestières sont réglementés de la manière suivante sur le territoire de la commune de KONRUPT-LONGEMER, à l'intérieur de la zone définie à l'article 2 ci-dessous.

1°- Tous semis ou plantations d'essences forestières sont subordonnés à l'absence d'opposition du Préfet ;

2°- Tous semis ou plantations d'essences forestières sont interdits à moins de 6m des limites des fonds voisins non boisés à la date de la publication du présent arrêté.

Article 2 - La zone où s'applique la réglementation comprend les parcelles teintées spécialement sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 3 - Quiconque veut procéder, à l'intérieur de la zone définie à l'article 2 ci-dessus, à des semis ou plantations d'essences forestières, doit en faire la demande au Préfet, soit directement, soit par l'intermédiaire du Maire, en précisant la désignation cadastrale des parcelles à boiser et la nature sommaire des travaux projetés.

La demande est présentée en trois exemplaires, sur des imprimés mis à la disposition des intéressés à la mairie de XONRUPT-LONGCHER.

Article 4 - Monsieur le Maire de la commune de XONRUPT-LONGCHER, Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté, sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-DIE.

Pour ampliation,
Le Directeur de Préfecture délégué,



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Fenot', written over a horizontal line.

EPINAL, le 10 FEV. 1968

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Jacques FENOT

Annexe 7 : Carte de synthèse du plan de paysage de la communauté de communes des lac et des hauts rupts

-  **Axe de vallée à réouvrir**
-  **Espace ouvert à conforter**
-  **Déboisement souhaité pour ouvrir le paysage**
-  **Déboisement souhaité pour construire**
-  **Site naturel à valoriser**
-  **Site classé du lac de Longemer**
-  **Roche et belvédère à mettre en valeur**
-  **Cours d'eau à mettre en valeur par un aménagement ou un cheminement**
-  **Pont à mettre en valeur**
-  **Lisière forestière à moduler**
-  **Coupure d'urbanisation à maintenir**
-  **Coeur de bourg à aménager**
-  **Abords de zone d'activités à soigner**
-  **Abords de route principale à maîtriser**
-  **Col à mettre en valeur**
-  **Liaison verte intercommunale à créer**
-  **Aménagement des berges du lac de Gérardmer**
-  **Point de vue à conserver ou à créer**
-  **Aire de stationnement à requalifier**
-  **Site majeur à mettre en valeur**

Les lacs de la Vologne

Action 1.2 Conforter la gestion agricole.

- Reconquérir le fond de la vallée entre le lac de Retournemer et le périmètre du classement du lac de Longemer : enlever les boisements d'Épicéas, gérer les prairies pour éviter l'enfrichement.

Action 4.2 Diversifier et valoriser le paysage forestier

- Valoriser les coteaux : aménager des points de vue significatifs et des cheminements piétons en belvédère sur la vallée.
- Dégager et mettre en valeur les ruisseaux forestiers.

Action 5.2 Mettre en valeur les lacs

- Mettre en œuvre les actions du plan gestion du site classé du lac de Longemer.
- Valoriser le lac de Retournemer dans un esprit « naturel » : gérer le contact avec la route et créer un point d'arrêt de qualité bien positionné pour éviter le stationnement des voitures trop près du lac, afin de le préserver.
- Gérer les milieux naturels humides à proximité du lac de Retournemer.

Action 6.2 Adapter les routes de montagne tout en conservant leurs éléments identitaires

- Améliorer l'aménagement de l'aire d'arrêt de la roche du Diable (sécurité, cheminement piéton).
- Dégager les abords des virages en lacets sur la RD 417 et la RD 67 pour donner des vues.
- Dégager des vues sur le fond de vallée depuis la RD67 entre le lac de Longemer et celui de Retournemer. Gérer la végétation le long de cette route afin de maintenir des abords soignés.
- Mettre en valeur les cols : soigner les aires de stationnement, pérenniser les points de vue sur les vallées.

Action 7.1 Révéler les cours d'eau dans le paysage

- Créer un cheminement pédestre le long de la Vologne.
- Dégager la Vologne et gérer la ripisylve.

- Mettre en valeur les ponts.

Action 7.2 Valoriser la géomorphologie glaciaire des vallées

- Mettre en valeur le verrou glaciaire de Retournemer. Dégager la végétation de ses abords pour voir la roche et le tunnel. Créer un point d'arrêt. Harmoniser le mobilier routier (glissière) avec le site.

Le vallon de Belbriette

Action 1.3 Relayer l'entretien des terres que l'agriculture abandonne

- Mettre en place un plan de gestion concerté à long terme pour cadrer les interventions de fauche, assurer le maintien ou la limitation de la présence d'espèces végétales et animales, en impliquant les partenaires concernés.
- Faire pâturer le site.

Action 4.2 Diversifier et valoriser le paysage forestier

- Moduler les lisières forestières le long de la route d'accès afin de la rendre moins monotone.

Action 7.1 Révéler les cours d'eau dans le paysage

- Mettre en valeur le ruisseau de Belbriette afin d'éviter sa fermeture.

Action 7.3 Faire partager le patrimoine naturel

- Aménager un sentier d'interprétation de la tourbière dans le respect du site (point de vue et panneaux de lecture du site pouvant être localisés avec discrétion dans la ruine existante)
- Étudier la pérennisation de cet espace par une acquisition foncière communale ou au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) du département.

Route d'accès de Belbriette :
Moduler les lisières forestières le long de la route d'accès afin de la rendre moins monotone.

Lac de Longemer : Mettre en œuvre le plan de gestion du site classé.

Entre les deux lacs : secteur agricole à privilégier ; gérer les prairies pour éviter l'enfrichement. Reconquérir des prés sur les lisières forestières. Enlever les boisements d'Épicéas. Dégager des vues sur le fond de vallée depuis la RD67. Gérer la végétation le long de cette route afin de maintenir des abords soignés. Révéler les cours d'eau dans le paysage

La Vologne : mettre en valeur le cours d'eau par un cheminement ; dégager et soigner les abords des ponts.

Lac de Retournemer : dans un esprit « naturel », gérer le contact avec la route et créer un point d'arrêt de qualité bien positionné pour éviter le stationnement des voitures trop près du lac, afin de le préserver. Gérer les milieux naturels humides à proximité du lac de Retournemer.

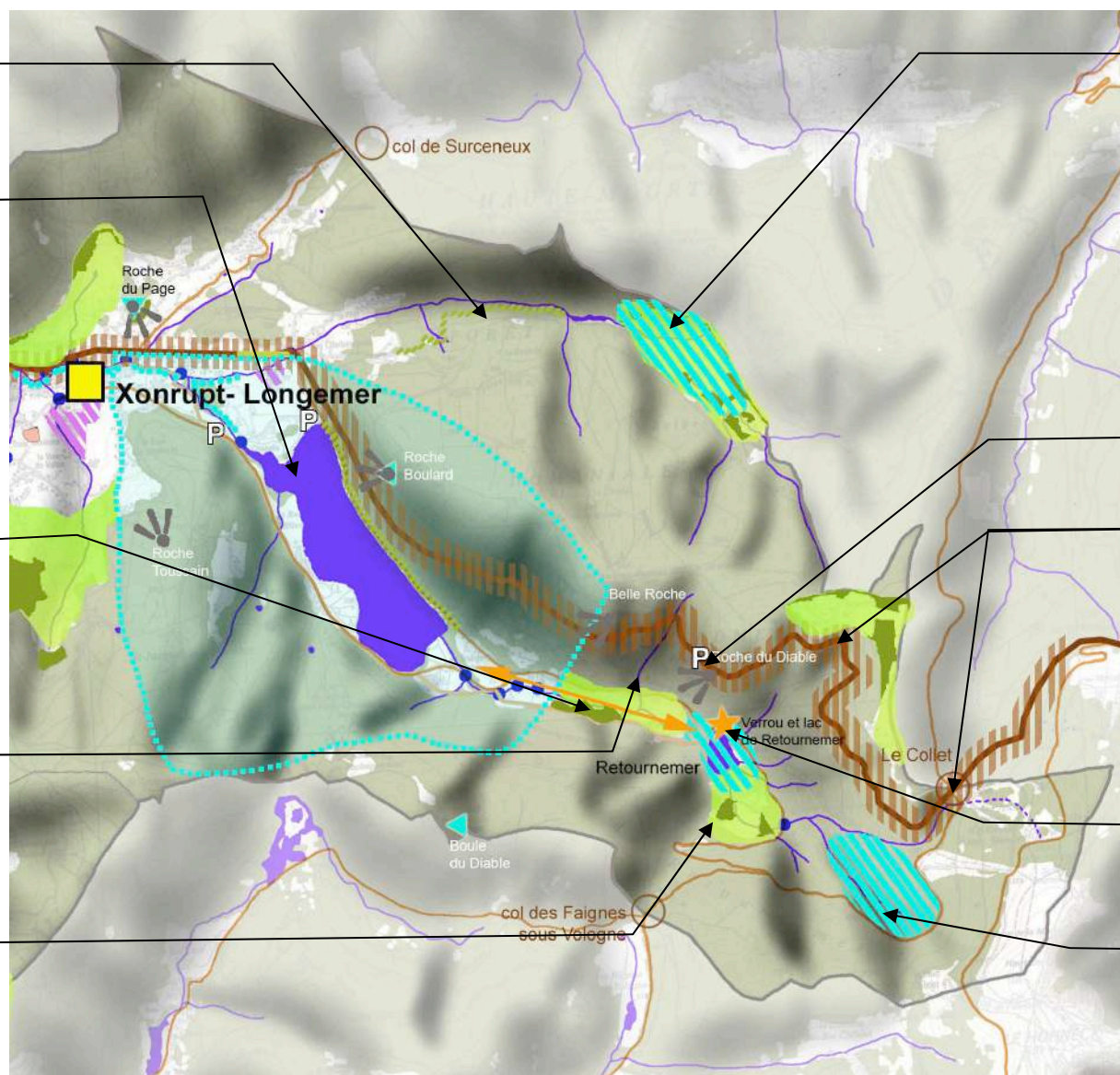
Clairière de Belbriette : Mettre en place un plan de gestion à long terme pour maintenir l'ouverture du paysage, en impliquant les partenaires concernés. Faire partager le patrimoine naturel. Envisager un sentier d'interprétation de la tourbière dans le respect du site (point de vue et des panneaux discrets de lecture du site). Etudier la pérennisation de cet espace par une acquisition foncière communale ou au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département.

Roche du Diable : Améliorer l'aménagement de l'aire d'arrêt et du belvédère (sécurité, accès piéton).

Abords de la RD417 à maîtriser et à améliorer : préserver des vues sur la vallée et les lacs, aménager des aires d'arrêt ; Dégager les abords des virages en lacets sur la RD 417 et la RD 67 pour donner des vues. Mettre en valeur le Collet

Verrou glaciaire de Retournemer : Dégager la végétation de ses abords pour voir la roche et le tunnel. Créer un point d'arrêt. Harmoniser le mobilier routier (glissière) à proximité avec le cadre.

Versants forestiers : Dégager et mettre en valeur les ruisseaux forestiers. Maintenir ou aménager des points de vue significatifs et des cheminements piétons en belvédère sur la vallée.



Les lacs de la Vologne – Le vallon de Belbriette

Annexe 8 : Tableau de description des principales tourbières (BRGM)

TABLE 1.11.1. Summary data on research on health/fitness and the classroom

Characteristics of the study		Year of study	Population size (total sample size)	Percentage of sample (n/N)	Intervention	Effect size or statistical significance
Elementary	Physical fitness	1992	81		M. Hall (1992)	No effect
	Physical fitness and health	1988	47		M. Hall (1988)	No effect
Middle school	Physical fitness and health	1992	7		M. Hall (1992)	No effect
	Physical fitness and health	1988	12		M. Hall (1988)	Small effect (0.10)
High school	Physical fitness	1992	28		Hall (1992)	No effect
Unlabeled	Physical fitness	1992	4		Hall (1992) G. Hall (1992) G. Hall (1992)	No effect
College	Physical fitness	1992	5			No effect
University	Physical fitness	1992	43			No effect
	Physical fitness	1992	42	21	M. Hall (1992)	Small effect
College	Physical fitness	1992	5			
Post-secondary	Physical fitness	1992	1	1.5	M	
	Physical fitness	1992	1.5	1.5	M	
University	Physical fitness	1992	21	21	M	
	Physical fitness	1992	21	21	M	
University	Physical fitness	1992	2		Hall (1992)	No effect

21. Effect size: the mean of the treatment is greater than the control.

Annexe 9 : Fiches Habitats



Les milieux aquatiques des rivières planitiaires et submontagnardes

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable inadéquat**

Description de l'habitat

L'habitat « Milieux aquatiques des rivières planitiaires* et submontagnardes* » englobe toutes les communautés végétales fluviatiles* d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules, ainsi que les groupements de Bryophytes* aquatiques des parties supérieures des cours d'eaux.

Distribution et variations de l'habitat

Cet habitat est largement répandu en Lorraine. Il y est représenté, d'après les cahiers d'habitats, par cinq habitats élémentaires :

- les cours d'eau oligotrophes* acides (n° 3260-1), développés dans les zones amont des réseaux hydrographiques et souvent riches en Bryophytes*, comme *Scapania undulata*, *Sphagnum sp.*, *Fontinalis squamosa*, accompagnés par quelques phanérogames* oligotrophes* tel *Potamogeton polygonifolius*,
- les cours d'eau à Renoncules oligo-mésotrophes* à méso-eutrophes*, acides à neutres (n° 3260-3), caractérisés par des herbiers* de phanérogames* très importants avec *Ranunculus peltatus*, *R. pennicilatus*, *Callitriche hamulata*, *C. platycarpa*, etc.,
- les cours d'eau à Renoncules oligo-mésotrophes* à méso-eutrophes*, neutres à basiques (n° 3260-4), caractérisés par *Ranunculus trichophyllus*, *R. circinatus*, *R. aquatilis*, *Groenlandia densa*, etc,
- les parties aval des cours d'eau eutrophes*, neutres à basiques, (n° 3260-5), dominés par des Renoncules *Ranunculus fluitans* et des Potamots *Potamogeton nodosus*, *P. pectinatus*,
- les cours d'eau et petites rivières eutrophes*, neutres à basiques (n° 3260-6), caractérisés par *Callitriche obtusangula* et *Zannichellia palustris*.



Intérêt et menaces

Cet habitat abrite de nombreuses espèces végétales rares et menacées, par exemple *Potamogeton polygonifolius*, *P. alpinus*, *Myriophyllum alterniflorum* et *Oenanthe fluviatilis*, ainsi qu'une faune spécifique* de Trichoptères, Plécoptères, Éphéméroptères, Odonates dont *Ophiogomphus cecilia*, d'écrevisses, de mollusques et évidemment de poissons. Il est menacé principalement par la dégradation de la qualité de l'eau, en particulier pour les variantes oligotrophes* et mésotrophes*.

Modalités de gestion conservatoire

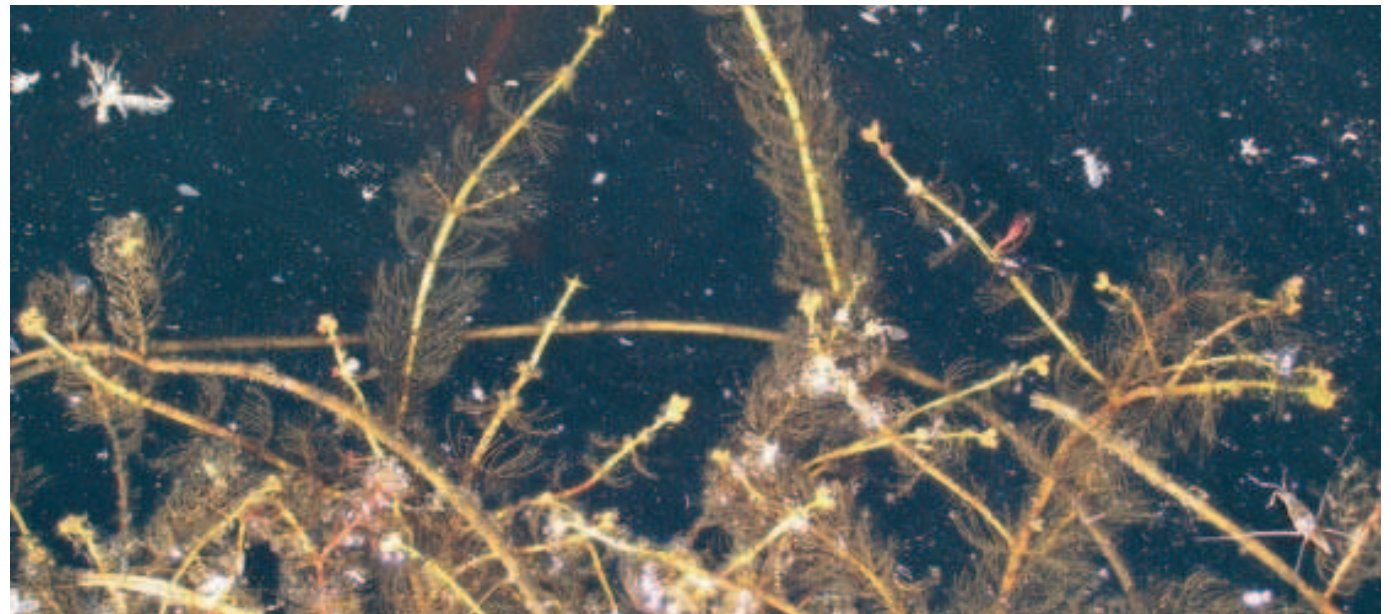
La restauration du fonctionnement hydrologique, ainsi que de la qualité physico-chimique de l'eau permettent d'assurer les fonctions écologiques et la biodiversité de cet habitat

Sites désignés pour cet habitat

FR4100161	FR4100178	FR4100179
FR4100180	FR4100182	FR4100183
FR4100185	FR4100192	FR4100201
FR4100208	FR4100212	FR4100227
FR4100228	FR4100231	FR4100232
FR4100233	FR4100234	FR4100236
FR4100238	FR4100239	FR4100240
FR4100241	FR4100243	FR4100244
FR4102001		

Bibliographie

- CARBIENER R. *et al.* [1996]
 GRASMUCK N. *et al.* [1993]
 GRASMUCK N. [1994]
 HAURY J. & MULLER S. [1992]
 HAURY J. *et al.* [1995]
 MONY C. *et al.* [2006]
 MULLER S. [1991a]
 MULLER S. & THIÉBAUT G. [2000]
 ROBACH F. *et al.* [1996]
 THIÉBAUT G. & MULLER S. [1996, 1998a, 1998b, 1999]





- 1 Ruisseau oligotrophe dans le secteur de Lispach © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Mâle d'Agrion splendide *Calopteryx splendens* © JEAN-PIERRE BOUDOT
- 3 Gros plan sur un herbier à Myriophylle à fleurs alternées *Myriophyllum alterniflorum*, plante rare et protégée © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ

1	2
	3



Description de l'habitat

L'habitat « Hêtraies acidiphiles* collinéennes* et montagnardes » correspond à des forêts installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et à pH acide. Le Hêtre constitue l'essence dominante, mais il peut être accompagné à l'étage collinéen* par le Chêne sessile, et à l'étage montagnard par le Sapin. La flore herbacée est constituée d'espèces acidiphiles* comme *Calamagrostis arundinacea*, *Deschampsia flexuosa*, *Luzula luzuloides*, *Maianthemum bifolium*, *Melampyrum pratense*, *Vaccinium myrtillus*, auxquelles s'ajoutent en montagne *Polygonatum verticillatum*, *Prenanthes purpurea*, *Senecio fuchsii*, etc.

Distribution et variations de l'habitat

En Lorraine, ce type d'habitat est assez largement répandu dans le massif vosgien, mais également sur les affleurements siliceux* du plateau lorrain, ainsi que sur la gaize* en Argonne. Selon les cahiers d'habitats, quatre sous-unités peuvent ainsi être distinguées en fonction de l'altitude dans notre région :

- la hêtraie-chênaie acidiphile* collinéenne* (n° 9110-1), présente en Argonne, dans le Warndt et sur le plateau lorrain,
- la hêtraie acidiphile* de l'étage montagnard inférieur (n° 9110-2), présente dans les basses Vosges occidentales et les Vosges du Nord,
- la hêtraie-sapinière acidiphile* de l'étage montagnard moyen (n° 9110-3), entre 500 et 900 m,
- la hêtraie-sapinière acidiphile* de l'étage montagnard supérieur (n° 9110-4), entre 900 et 1100 m.

Les hêtraies acidiphiles collinéennes et montagnardes

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable inadéquat**

Intérêt et menaces

Cet habitat représente la végétation climacique* dominante des substrats* siliceux* du domaine médio-européen*. Il abrite des cortèges floristiques et faunistiques typiques de ces milieux. Les plantations d'essences résineuses exotiques* et monospécifiques*, comme le Douglas ou l'Épicéa, dénaturent cet habitat, mais la monoculture en futaie régulière de Hêtre ou de Sapin conduit également à l'appauvrissement de la biodiversité de cet habitat.

Modalités de gestion conservatoire

Il est recommandé d'éviter les plantations résineuses à l'étage collinéen*, de maintenir les feuillus secondaires* comme le Bouleau verruqueux et le Sorbier des oiseleurs, et de privilégier la régénération naturelle. La mise en place de réserves forestières intégrales permet de favoriser les communautés cryptogamiques* et animales liées aux phases cataboliques*, avec le bois mort et les milieux ouverts, de cet habitat forestier.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100172	FR4100185	FR4100190
FR4100193	FR4100194	FR4100196
FR4100197	FR4100198	FR4100199
FR4100201	FR4100202	FR4100204
FR4100206	FR4100207	FR4100208
FR4100210	FR4100211	FR4100228
FR4100239	FR4100243	

Bibliographie

MULLER S. (1982 & 1988b)
TIMBAL J. (1975 & 1979)





- 1 Hêtraie acidiphile sur les grès du Warndt près de Saint-Avold © FRANÇOIS SCHWAAB
 2 Fétuque *Festuca altissima* formant le sous-bois herbacé de cet habitat © SERGE MULLER

1	2

Les tourbières boisées

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable inadéquat**

Habitat prioritaire



Description de l'habitat

Les tourbières boisées correspondent à des forêts dominées par des feuillus, principalement le Bouleau pubescent, ou des conifères, comme le Pin sylvestre, le Pin à crochet et l'Épicéa, installées sur des substrats* tourbeux* et plus ou moins humides.

Distribution et variations de l'habitat

Quatre habitats élémentaires sont présents en Lorraine :

- la boulaie* pubescente tourbeuse* de plaine ou de montagne (n° 91D0-1),
- la pineraie* tourbeuse* à Pin sylvestre (n° 91D0-2),
- la pineraie* tourbeuse* à Pin à crochets (n° 91D0-3),
- la pessière* de contact des tourbières bombées (n° 91D0-4).

Intérêt et menaces

Ces forêts représentent les stades terminaux d'évolution des tourbières à sphaignes* par suite de leur colonisation par des ligneux*. Elles présentent une grande originalité biogéographique*, s'agissant de formations boréo-continentales*, et une importante richesse floristique, tout particulièrement au niveau des Bryophytes*, avec *Dicranum polysetum*, *Ptilium crista-castrensis*, *Sphagnum plur. sp.*, des cypéracées, avec *Eriophorum vaginatum* et *Carex plur. sp.*, et des éricacées*, avec *Andromeda polifolia*, *Empetrum nigrum*, *Vaccinium oxycoccos*, *V. uliginosum*, voire des orchidacées, avec *Listera cordata* et *Epipogon aphyllum*.



Modalités de gestion conservatoire

La meilleure gestion pour cet habitat est la non-intervention, afin de conserver ou de restaurer les processus naturels et les communautés cryptogamiques* et animales saproxyliques* liées aux phases cataboliques* de ces habitats forestiers.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100193	FR4100194	FR4100196
FR4100197	FR4100202	FR4100203
FR4100204	FR4100206	FR4100207
FR4100208	FR4100209	FR4100210
FR4100211	FR4100212	FR4100219
FR4100220	FR4100228	FR4100238
FR4100243		

Bibliographie

GUINIER PH. (1961)
 EDELMAN H.J. (1985)
 MULLER S. (1985A, 1986, 1988B, 1992 & 2005)
 TIMBAL J. (1979)





- 1 Boulaie sur tourbe dans la vallée de la Meurthe © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Pineraie sur tourbe dans les Vosges du Nord © FRANÇOIS SCHWAAB
- 3 La Listère à feuilles en cœur *Listera cordata*, orchidée rare de ces habitats © HENRI MATHÉ

1		
	2	3

Les prairies de fauche de montagne

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable mauvais**



Description de l'habitat

L'habitat « Prairies de fauche de montagne » correspond à des prairies mésophiles* mésotrophes*, dominées par des graminées, comme *Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum odoratum*, *Festuca rubra*, *Holcus lanatus*, *H. mollis*, *Trisetum flavescens*, accompagnées de nombreuses plantes fleuries de diverses familles avec *Campanula rotundifolia*, *Centaurea nigra*, *Geranium sylvaticum*, *Lotus corniculatus*, *Meum athamanticum*, *Phyteuma nigrum*, *Pimpinella major*, *Polygonum bistorta*, etc.

Distribution et variation de l'habitat

En Lorraine, ce type de prairie est typique de l'étage montagnard du massif vosgien : il correspond à l'habitat élémentaire « Prairie de fauche montagnarde à *Geranium des bois* du massif vosgien » (n° 6520-3). On peut y distinguer deux variantes en fonction du niveau hydrique :

- une variante méso-xérophile*, différenciée par *Hieracium pilosella*, *Polygala vulgaris* et *Thymus pulegioides*,
- une variante méso-hygrophile*, différenciée par *Crepis paludosa*, *Filipendula ulmaria* et *Melandrium rubrum*.

Intérêt et menaces

Lorsqu'il est géré de manière extensive*, cet habitat présente une grande richesse floristique. Il est surtout menacé, d'une part, par l'intensification des pratiques agricoles, qui induit une baisse de la richesse par disparition des espèces oligo-mésotrophes*, et d'autre part, par l'arrêt de la gestion extensive* conduisant à des friches qui annoncent un retour vers des habitats forestiers.

Modalités de gestion conservatoire

Une gestion conservatoire par fauche sans fertilisation ou avec une faible fertilisation, est nécessaire au maintien du bon état de conservation de cet habitat.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100190	FR4100196	FR4100205
FR4100239	FR4100243	

Bibliographie

MULLER S. (1989b)



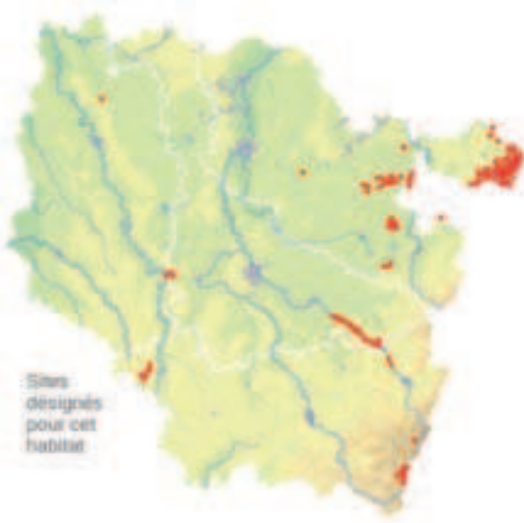


- 1 Prairie de fauche de montagne au bord du lac de Retournemer © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Jonquille *Narcissus pseudo-narcissus* © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ
- 3 Renouée bistorte *Polygonum bistorta* © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ

1	2
	3

Les prairies oligotrophes sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable mauvais**



Description de l'habitat

L'habitat « Prairies oligotrophes* sur sol calcaire, tourbeux* ou argilo-limoneux* » est un habitat générique qui regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles* à méso-hygrophiles*, sur sols basiques ou acides, à caractère plus ou moins tourbeux* et à niveau oligotrophe* ou oligo-mésotrophe*. Ces prairies sont généralement dominées par la Molinie *Molinia caerulea*, accompagnée d'espèces oligotrophes*, comme *Succisa pratensis*, *Betonica officinalis*, *Genista tinctoria*, *Dianthus superbus*, *Galium boreale*, *Sanguisorba officinalis*, *Scorzonera humilis*, *Serratula tinctoria*, *Selinum carvifolia*, *Ophioglossum vulgatum*, etc.

Distribution et variation de l'habitat

Ces prairies oligotrophes* sont présentes sur tout le territoire de la Lorraine, sous la forme de deux types d'habitats élémentaires principaux, en fonction des conditions de sol et de climat :

- le pré humide oligotrophique* sur sol para-tourbeux* basique, collinéen* et continental du Nord et de l'Est (n° 6410-1), localisé sur le plateau lorrain et différencié par des espèces calcicoles*, comme *Carex hostiana*, *C. tomentosa*, *Inula salicina*, *Juncus subnodulosus*, *Cirsium tuberosum*, etc.,
- la moliniaie* acidiphile* subatlantique* à pré-continentale* (n° 6410-13), localisée dans le massif vosgien, et différenciée par des espèces acidiphiles*, comme *Juncus acutiflorus*, *Agrostis canina* et *Ranunculus flammula*.

Intérêt et menaces

Cet habitat présente une très grande richesse floristique avec de nombreuses espèces protégées en Lorraine, comme *Carex pulicaris*, *Dianthus superbus*, *Galium boreale*, *Ophioglossum vulgatum* et *Wahlenbergia hederacea*, et faunistique. Malheureusement, dans de nombreux secteurs, comme la Woëvre et le plateau lorrain, où il était assez répandu jusque dans les années 1950, il a fortement régressé par drainage et fertilisation, voire subi une destruction totale par mise en culture.

Modalités de gestion conservatoire

La conservation de cet habitat prairial* nécessite le maintien de son niveau hydrique et une gestion extensive* par fauche tardive sans fertilisation.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100156	FR4100196	FR4100208
FR4100214	FR4100215	FR4100216
FR4100220	FR4100230	FR4100238
FR4100243	FR4100244	

Bibliographie

DARDAINE P. (1980)
 DUVIGNEAUD J. (1958, 1981)
 VERNIER F. & SEZNEC G. (2003)





- 1 Prairie oligotrophe sur le plateau mosellan hébergeant une belle station à Œillet superbe *Dianthus superbis* © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Gros plan sur une fleur d'Œillet superbe *Dianthus superbis* © SERGE MULLER

1	2



Description de l'habitat

L'habitat « Tourbières hautes actives » est dominé par des sphaignes*, *Sphagnum magellanicum*, *S. rubellum*, *S. papillosum*, *S. fallax*, accompagnées d'autres Bryophytes* comme *Mylia anomala*, *Kurzia pauciflora*, *Aulacomnium palustre*, ainsi que des phanérogames* typiques de cet habitat comme *Andromeda polifolia*, *Carex pauciflora*, *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum vaginatum*, *Vaccinium oxycoccus*. La colonisation de l'habitat par des chaméphytes*, comme la callune *Calluna vulgaris* ou les myrtilles *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis-idaea*, *V. uliginosum*, traduit une évolution vers la lande tourbeuse*, stade terminal typique des tourbières à affinités océaniques. À l'inverse, la colonisation de l'habitat par des pins, *Pinus sylvestris* à basse altitude ou *Pinus uncinata* à altitude moyenne, dans le secteur de Gérardmer, souvent accompagnés du Bouleau pubescent *Betula pubescens*, conduit à un stade terminal de pineraie* tourbeuse*, typique des tourbières continentales.

Distribution et variation de l'habitat

En Lorraine, les tourbières hautes actives sont présentes principalement dans le Massif vosgien, depuis les Vosges du Nord jusqu'aux Vosges méridionales. Des formes originales de plaine tout à fait remarquables, bien qu'appauvries sur le plan floristique, avec toutefois la présence de *Sphagnum magellanicum*, *Drosera rotundifolia* et *Eriophorum vaginatum*, apparaissent également dans quelques mardelles* du Plateau lorrain, où elles ont été étudiées par T. et C. SCHNEIDER.

Les tourbières hautes actives

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable mauvais**

Habitat prioritaire



Intérêt et menaces

Lorsqu'il est dans un bon état de conservation, cet habitat présente une très grande richesse floristique et faunistique, en particulier pour la faune entomologique*. Plusieurs espèces de papillons sont en effet spécifiques* à cet habitat, comme le Nacré de la canneberge *Boloria aquilonaris*. Il en est de même de diverses espèces de libellules, comme la Leucorrhine douteuse *Leucorrhinia dubia*. Ces tourbières sont menacées principalement par les modifications du niveau hydrique, par drainage ou par ennoyage*, qui modifient les conditions écologiques et éliminent les espèces typiques de l'habitat. Un assèchement provoque ainsi la régression des sphaignes* et l'extension de la molinie, entraînant le passage à une tourbière haute dégradée (habitat n° 7120). Depuis la fin des années 1990, des recherches sont menées par l'université de Besançon pour évaluer l'impact des dépôts de polluants atmosphériques sur ces milieux.

Modalités de gestion conservatoire

Comme il s'agit de communautés naturelles, aucune gestion conservatoire n'est nécessaire ni même souhaitable pour assurer la conservation de cet habitat, lorsque celui-ci n'a pas été dégradé.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100193	FR4100194	FR4100196
FR4100197	FR4100198	FR4100199
FR4100202	FR4100203	FR4100204
FR4100205	FR4100206	FR4100207
FR4100208	FR4100209	FR4100210
FR4100211	FR4100212	FR4100238
FR4100243	FR4100244	

Bibliographie

BICK H. (1985)
KAULE G. (1974)





- 1 Tapis de sphaignes dans une tourbière acide © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Gros plan d'une fleur d'Andromède *Andromeda polifolia* © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ
- 3 Mâle de Leucorrhine douteuse *Leucorrhinia dubia*, libellule typique des tourbières acides © JEAN-PIERRE BOUDOT
- 4 Composition avec la Camarine noire *Empetrum nigrum* et la Canneberge *Vaccinium oxycoccos* © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ

1	2	3
	4	



Les tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération)

État de conservation en France dans le domaine continental : **Défavorable inadéquat**

Description de l'habitat

L'habitat « Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération) » correspond à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives (habitat n° 7110) se développant dans des tourbières asséchées en surface à la suite de perturbations* d'origine anthropique*, comme le drainage, l'exploitation voire le boisement, ayant modifié leur équilibre hydrique et minéral. Cette dégradation se traduit par la régression et souvent la disparition des espèces hygrophiles* turfigènes*, les sphaignes*, et sphagnicoles*, comme *Drosera sp.*, les éricacées*, etc., ainsi que le développement d'espèces minérotrophes* dotées d'un grand pouvoir de colonisation, en particulier la Molinie.

Distribution et variation de l'habitat

En Lorraine, cet habitat se développe dans les mêmes secteurs que les tourbières hautes actives, dans les Vosges du Nord, par exemple à la tourbière de l'Erlenmoos à Sturzelbronn, ainsi que dans les Vosges moyennes, comme aux tourbières du massif du Donon, et méridionales, par exemple à la tourbière du Bas-Beillard.

Intérêt et menaces

Ces milieux ont perdu une grande partie de leur richesse floristique et faunistique à la suite des dégradations anthropiques*.

Modalités de gestion conservatoire

L'absence de gestion conduit à des moliniaies* pauvres et à leur boisement progressif, parfois très lent. La restauration nécessite une élévation du niveau hydrique induisant la reprise d'une activité turfigène* par développement de tapis de sphaignes* avec *Sphagnum cymbifolium* ou *S. fallax*.

Sites désignés pour cet habitat

FR4100193	FR4100194	FR4100196
FR4100197	FR4100199	FR4100202
FR4100203	FR4100204	FR4100207
FR4100208	FR4100209	FR4100210
FR4100211	FR4100212	FR4100243

Bibliographie

DUBOIS G. et al. [1938]





- 1 Tourbière annexe du site de Lispach © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 La tourbière dégradée de l'Erlenmoos à Sturzelbronn dans les Vosges du Nord © SERGE MULLER
- 3 Scirpe en touffe *Trichophorum cespitosum*,
la présence de cette plante témoignant de perturbations sur une tourbière © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ

1	2
	3

Annexe 10 : Fiches espèces



Description

Papillon aux mœurs diurnes, le Cuivré des marais présente un dimorphisme sexuel* marqué : le mâle et la femelle affichent des couleurs différentes et ne sont pas de même taille. Le mâle, plus petit, est coloré d'un orange cuivré sur les ailes, tandis que la femelle a les ailes postérieures brun-noir avec une bordure orange. L'élément caractéristique est le dessous gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande orange vif en bordure. L'espèce peut être confondue avec d'autres espèces de la famille des *Lycænidae* notamment avec le Cuivré de la Verge d'or *Lycæna virgaureæ* et le Cuivré mauvin *Lycæna alciphon* qui fréquentent les mêmes milieux.

Écologie

Le Cuivré des marais se rencontre principalement dans les prairies humides, marais et tourbières, généralement en plaine avec au maximum une altitude de 500 m. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Les plantes-hôtes sont les oseilles du genre *Rumex* : *R. obtusifolius* et *R. aquaticus*, en particulier. La chenille broute les feuilles en ne consommant que le limbe* et en laissant toutes les nervures, formant ainsi une fenêtre sur la feuille. Ce type de découpage permet aisément de déceler la présence de ce papillon sur un site.

En Lorraine, on observe deux générations par an. La première génération vole en mai et juin ; la seconde de fin juillet à début septembre, période à laquelle les populations sont les plus importantes. Un grand nombre de plantes nectarifères de la mégaphorbiaie* hydrophile*, comme les menthes *Mentha* sp., la Salicaire commune *Lythrum salicaria* ou l'Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum* sont nécessaires à la vie de l'adulte.

Les adultes peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu de naissance et ainsi coloniser de nouveaux sites.

Le Cuivré des marais

Lycæna dispar (Haworth, 1802) = *Thersamolycaena dispar*

État de conservation en France dans le domaine continental : **Favorable**

Répartition, état des populations

La distribution du Cuivré des marais est fortement morcelée de l'Europe à l'Asie : il a disparu du Royaume-Uni au milieu du XIX^e siècle. En Europe, la limite septentrionale de son aire de répartition part de la France, traverse la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et se poursuit dans les Pays Baltes. Au Sud, l'espèce est présente depuis le nord de l'Italie, jusqu'au nord de la Grèce en passant par les Balkans.

En France, cette espèce est absente du bassin méditerranéen, des massifs montagneux et de tout le Nord-Ouest depuis les Pays de la Loire, jusqu'au Nord-Pas-de-Calais.

Situation régionale

En Lorraine, le Cuivré des marais est localisé, avec des populations souvent faibles. Toutefois, il est relativement aisé de l'observer dans les sites qui lui conviennent.

Menaces et gestion

L'assèchement des zones humides dans le cadre de certaines pratiques agricoles, la plantation de peupliers et l'augmentation des zones de construction au détriment des zones humides, constituent les menaces les plus importantes pour le Cuivré des marais. En effet, elles modifient très rapidement la couverture végétale entraînant la disparition progressive des plantes du genre *Rumex* et des plantes nectarifères butinées par les adultes.

La fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage, peuvent provoquer la disparition de micromilieus favorables à l'établissement de corridors de communication entre populations plus importantes.

Sites désignés pour cette espèce

FR4100156	FR4100159	FR4100161
FR4100162	FR4100167	FR4100168
FR4100181	FR4100183	FR4100189
FR4100191	FR4100192	FR4100214
FR4100215	FR4100216	FR4100219
FR4100222	FR4100227	FR4100230
FR4100238	FR4100240	FR4100244

Bibliographie

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. [COORD.] (2004)
 DUPONT P. (2001)
 LAFRANCHIS T. (2000)





1-2-3 Cuivr  des marais   FRAN OIS SPILL et MICHEL RAUCH
4 Prairies naturelles   *Rumex sp.*   FRAN OIS SCHWAAB



1	3	4
2		

Le Chabot commun

Cottus gobio (Linnæus, 1758)

État de conservation en France dans le domaine continental : **Favorable**

État de conservation en Lorraine : **Favorable**



Description

Le Chabot commun est un poisson au corps allongé et cylindrique en forme de massue. Il possède de grandes nageoires pectorales et une tête massive surmontée de deux yeux globuleux. Il ne dépasse pas 15 cm pour 12 g. Sa robe marbrée aux nuances multiples du gris au brun foncé lui confère une homochromie* remarquable dans les graviers et les pierres des ruisseaux qu'il fréquente. Poisson benthique* par excellence, il ne possède pas de vessie natatoire* et sa forme lui permet de rester plaqué au fond.

Le terme *Cottus* de son nom scientifique vient du grec *Cottos*, nom d'un des géants de la mythologie grecque possédant cinquante têtes et une centaine de bras. En Lorraine, il est désigné sous les noms de Bavard, Paquot, Têtard, Koppen et Kautzenkoff.

Écologie

Les milieux de prédilection du Chabot commun restent les ruisseaux peu profonds, aux eaux vives, bien oxygénées et fraîches sur sables et graviers de la zone à Truite fario *Salmo trutta fario*. Il fréquente principalement les cours supérieurs des rivières et des torrents, mais il peut également se rencontrer dans les grands lacs. Il est considéré comme un bon indicateur de la qualité des eaux.

Carnivore, le Chabot commun se met à l'affût la nuit pour happer les larves d'invertébrés voire les alevins qui dérivent. Doté d'une bouche très large, il peut capturer de grosses proies. De même, l'importante surface de ses nageoires lui permet des accélérations remarquables en phase de chasse. Il est agressif, sédentaire et territorial. Dans la journée, il se cache sous les pierres. Mauvais nageur, il progresse par petits bonds.

En mars-avril, le mâle invite plusieurs femelles à coller jusqu'à 500 œufs au plafond du nid qu'il a préparé. Il va nettoyer, ventiler et protéger les œufs jusqu'à l'éclosion.

Répartition, état des populations

Le Chabot commun a une très vaste aire de répartition dans l'hémisphère nord comprenant l'Europe occidentale et centrale, surtout au nord des Alpes, et l'Europe orientale jusqu'en Sibérie. Il est absent du nord du Royaume-Uni, de Norvège, d'Espagne, d'Italie méridionale et de Grèce.

En France, il est présent sur la quasi-totalité du territoire, principalement en zone salmonicole* peu polluée. Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le midi.

Des études récentes ont montré qu'il y aurait au moins six espèces de Chabot en France dont trois dans le Nord-Est. En 2008, des prélèvements ont été réalisés et les analyses génétiques ont été confiées aux laboratoires du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Situation régionale

Le Chabot commun est omniprésent en Lorraine. En zones apicales* moins anthropisées* des hydrosystèmes*, c'est-à-dire les ruisseaux et les petites rivières, ses effectifs peuvent être importants. Plus à l'aval des cours d'eau, de petites populations se maintiennent à la faveur de facteurs compensatoires comme l'oxygénation des eaux ou encore les vitesses du courant. L'espèce, bien qu'en régression localement du fait de la pollution ou de travaux d'aménagement, n'est pas en danger.

Menaces et gestion

Les principales menaces pesant sur les populations locales du Chabot commun sont les recalibrages des cours d'eau et la pollution. En effet, l'espèce est particulièrement sensible au ralentissement des vitesses du courant, aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation* et aux vidanges de plans d'eau. De plus, la pollution de l'eau par les divers polluants chimiques, d'origine agricole ou industrielle, entraîne des accumulations de résidus qui provoquent une baisse de fécondité, la stérilité voire la mort d'individus.

Sites désignés pour cette espèce

FR4100161	FR4100167	FR4100168	FR4100171
FR4100180	FR4100181	FR4100183	FR4100185
FR4100191	FR4100192	FR4100201	FR4100205
FR4100206	FR4100208	FR4100216	FR4100222
FR4100227	FR4100228	FR4100231	FR4100232
FR4100233	FR4100234	FR4100236	FR4100238
FR4100239	FR4100240	FR4100243	FR4100244
FR4102001			

Bibliographie

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. [COORD.] (2004)
KOTTELAT M. & FREYHOF J. (2007)





- 1 Chabot commun © FRÉDÉRIC FÈVE
2 Ruisseau à Chabot commun dans les Hautes Vosges © FRANÇOIS SCHWAAB

1	
	2

Annexe 11 : Données naturalistes

Relevés phytosociologiques

Relevés entomologistes

Autres données

Annexe 12 : Codes FSD des activités humaines

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou déperissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	pêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage

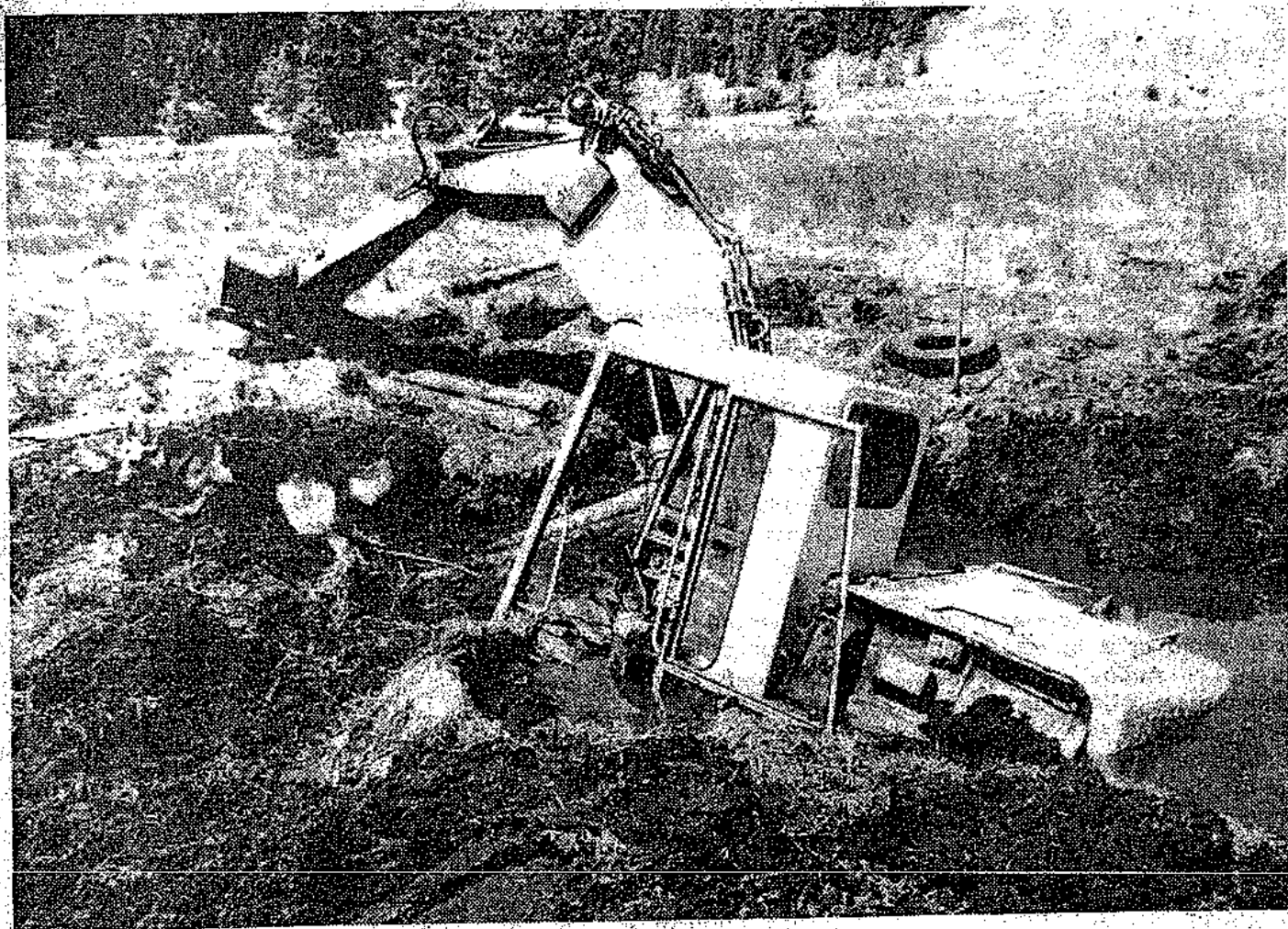
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénétique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune

508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Annexe 13 : Extraits de presse

A Belbriette

Quand la pelleuse creuse son trou !



C'est vraiment ce qu'on appelle « se planter ».

Chargé d'entreprendre des travaux dans le vallon de Belbriette, le conducteur d'une pelleuse d'une entreprise d'Anould a pensé pouvoir atteindre le lieu de son travail en croisant au milieu de la « faigne ». C'était sans doute mal connaître l'endroit ou préjuger trop favorablement des capacités de « portance » de son engin.

Ce qui devait arriver arriva. Sur ce sol spongieux, tourbeux, gorgé d'eau à souhait, l'engin s'enlisa... Pas grave... Il y a la pelle qui peut creuser autour et servir de joint d'appui. Mais en creusant dans ce magma bruniâtre, l'eau arrive

de toutes parts et chaque fois que l'engin se soulève, c'est pour retomber et s'enfoncer de plus belle. Ça devient sérieux. Un peu comme dans le « Salaire de la peur » avec Montand et Vanel. Un puissant tracteur forestier doit solutionner la chose. Hélas, lui aussi il « plante ». On lui fait un « chemin » avec des troncs d'arbres. Mais il ne peut tirer que d'une manière horizontale et à chaque relâchement, on voit la pelleuse disparaître dans la boue mouvante. Son moteur est maintenant immergé et ne peut plus seconder les sauveteurs. Seuls apparaissent encore l'habitable du conducteur

et le bras de la pelle qui semble appeler à l'aide.

L'aide, elle ne pourra plus venir maintenant que d'un engin de levage puissant, car les procédés traditionnels par traction horizontale ne pourront sans doute extirper la pelleuse de son nid de tourbe.

Reste donc maintenant à aménager un chemin dans la tourbière (peut-être avec du matériel du Génie, au moins avec des traverses de chemin de fer) pour permettre aux « sauveteurs » d'accéder près de la pelleuse en détresse.

En tout cas, ce sera un sauvetage qui coûtera pas mal à l'assurance de l'entreprise.

Belbriette: la tourbière au feu qui couve

E.R. 2/12/91

L'association Gérardmer-qualité a bloqué un projet de réaménagement du ruisseau, sur le territoire de Xonrupt, pensé par les pêcheurs.

A qui en revient l'initiative? Pour Jean-Marie Chipot, président des écologistes de Gérardmer-qualité, moins à la société de pêche qu'à un de ses adhérents, Gérard François.

Il n'empêche pourtant que, dès la mi-juillet, date à laquelle ils entament leur action, les verts adressent bien copie de tout leur courrier au président des pêcheurs et que - toujours selon les propos de M. Chipot - « ceux-ci ne se manifestent pas ». Mais ils n'hésitaient pas à le faire voici quinze jours, lors de l'assemblée générale de leur société. Cette fois, c'est le conseiller municipal, Robert Frayon, qui représente les écologistes et on « l'asticote » un peu.

Un coin « bijou »

Mais au fait, quelle est la source de tous ces mots? Il faut la chercher dans le lit plutôt ravagé du ruisseau de Belbriette, sur le territoire de la commune de Xonrupt, tout au pied du massif forestier domanial de la haute-Meurthe.

Un petit coin vraiment « bijou », peu connu. Un peu en aval du secteur incriminé, le ruisseau traverse une superbe tourbière...

Sur les malheurs subis par le fond de la clairière, Gérard François s'explique: « L'exploitation normale d'un volume de bois important a entraîné, lors de pluies torrentielles, un fort ravinement. Le ruis-

seau se trouve obstrué par tous les matériaux transportés ».

Au fond du cirque de Belbriette, les eaux n'atteignent plus parfois que 10 cm de profondeur. Sur une portion longue de 300 m et large de 200 m, elles divaguent à la moindre pluie, noyant les arbres qui en périssent, laissant des boues et des flaques lorsqu'elles se retirent. Cet été, truites et chabots y ont rendu l'âme à qui mieux-mieux.

« En 1990, continue M. François, j'ai été contacté par un propriétaire forestier qui jouxte la tourbière. J'ai ensuite rencontré les cinq autres. Un projet a pris corps, celui de recréer le lit du ruisseau afin de lui rendre son cours normal et de protéger la forêt. Les propriétaires acceptaient de payer, et s'engageaient à ne pas reboiser à moins de 15 m de l'eau ou sur la tourbière proprement dite ».

Par son petit doigt

La société de pêche, qui aurait également gagné douze ans de location gratuite et quelques belles frayères de truites sauvages dans les rigoles, la DDA et l'ONF furent informés.

Gérardmer-qualité aussi. Par son petit doigt...

« Nous avons immédiatement réagi », reconnaît M. Chipot. D'autant qu'il apparaissait que, pour mener à bien des travaux que

les pêcheurs avaient déjà préparés lors de deux matinées de débroussaillage, on allait faire appel à une pelleteuse d'un type « spécial marais » à larges chenilles.

« Pas question! », disent les verts, « la flore et la microflore ne s'en remettraient pas. Et puis on oublie que Belbriette est un site inscrit ». Et ce, depuis le temps où l'ont réclamé le Dr Laforte... et les chasseurs. Ils avaient effectivement repéré combien le gibier y remisait facilement en été, ce qui annonçait de bonnes chasses en automne.

« En juillet, reprend M. Chipot, après que nous ayons alerté la préfecture, la DDA et la direction régionale de l'architecture et de l'environnement (DRAE), une réunion s'est tenue en mairie de Xonrupt qui a abouti à la décision d'effectuer au préalable une notice d'impact ». Coût: environ 10.000 F. Mais qui paiera?

Pour les verts, le doute n'est pas permis: les promoteurs du projet. A savoir les propriétaires et la société de pêche. Mais depuis, tout est bloqué.

Pelleteuse de trop

« Nous n'avons aucune animosité contre les pêcheurs, conclut le président écologiste. Mais sur un site inscrit, il faut respecter les règles. Il y a un risque de repiquage sur la



Le ruisseau divague en noyant les arbres

clairière. L'enrésinement n'est pas bon pour l'acidité, la faune serait perturbée. Quant à la réhabilitation du ruisseau, nous n'y sommes pas hostiles. Mais à la main, comme autrefois ». En fait, c'est surtout la pelleteuse qui reste en travers de la gorge des verts, piquée comme une arête de poisson.

Gérard François y voit deux poids et deux mesures: « Dernièrement pour

élargir la route de la Moineaudière, on a creusé et enroché la tourbière du Surcèneux sans qu'en rien soit dit ».

A Belbriette, avec toute sa passion d'ancien forestier amoureux de la nature, il voit les bois et l'eau. Jean-Marie Chipot y voit, lui, « dans les arbres qu'ils abattent seul et pour rissent sur place, une image de la forêt primaire ».